

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-073

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, M. Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n° DC2022/18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

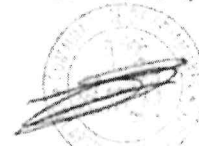
- DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT

Annexe délibération DB2025-073

Civilité	Prénom	Nom	Adresse	Ville	Thématique	Projet	Coût du projet TTC	Coût du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH	Caisse de retraite
				08400 VOUZIERES	Autonomie	Adaptation salle de bains et WC	7 668,10 €	6 971,00 €	6 971,00 €	697,00 €	4 407,90 €	
				08390 LES-PETITES-ARMOISES	Autonomie	Pose de main courante dans l'escalier	2 445,34 €	2 223,04 €	2 223,04 €	222,00 €	1 556,13 €	
				08400 VOUZIERES	Autonomie	Adaptation salle de bains	6 195,00 €	5 631,84 €	5 631,84 €	563,00 €	3 942,29 €	
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources							Total subvention			1 482,00 €	9 906,32 €	

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025